



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/2007

D - 20070165

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ (*présente jusqu'à 17h15*) ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Alain PETIT ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; M. Jean MERCHERZ ; M. Guillaume HÉNIN ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUVEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER (*présent à partir de 15h50*);

Excusés :

M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Alexis BANAYAN ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Laurence DESSERTINE ;
Mme Martine MOULIN-BOUDARD ;

OPAH Centre Historique. 22 crs A. Lorraine. 35-37 rue des Faures. Subventions de la Ville aux propriétaires occupants ou accédants. Autorisation. Décision

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, accédants ou primo-accédants sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- Mademoiselle Anne-Laure MONIOT, copropriétaire de l'immeuble 22, cours Alsace Lorraine à Bordeaux, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de Mlle MONIOT	Niveau de ressources
Propriétaire Primo Accédant	Ressources < Plafonds base ANAH

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation d'un logement de type T2 occupé par son propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 décembre 2006.

Ce dossier a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 20 décembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°033000867.

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 4.445 €
Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 12.700 €
Aide de la CUB 12,5% : 1.588 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $12.700 \text{ €} \times 12,5\% = 1.588 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mademoiselle Anne-Laure MONIOT une participation d'un montant de 1.588 € pour la Ville de Bordeaux
- Mademoiselle Maud CHAUMETTE, copropriétaire de l'immeuble 35-37, rue des Faures à Bordeaux, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :

Statut de propriétaire de M ^{lle} CHAUMETTE	Niveau de ressources
Propriétaire Primo Accédant	Ressources < Plafonds base ANAH

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation d'un logement de type T2 occupé par son propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 7 novembre 2006.

Ce dossier a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 20 décembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n°033000750.

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 4.550 €
Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 13.000 €
Aide de la CUB 12,5% : 1.625 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $13.000 \text{ €} \times 12,5\% = 1.625 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mademoiselle Maud CHAUMETTE une participation d'un montant de 1.625 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville et de la CUB au propriétaire interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

